

# Le Petit Coudevillais

## Janvier 2020 - n° 43



### Le mot du Maire,

Habituellement, nous éditons 2 « petits Coudevillais » par an. A cause de problèmes de personnel, nous n'avons pu éditer celui de juillet 2019.

Les fins d'année sont compliquées depuis quelque temps sur le plan politique. En effet, depuis quelques jours des mouvements de grève, liés à la réforme des régimes de retraite, perturbent le déplacement des gens et le fonctionnement des commerces, notamment dans les grandes agglomérations. Une réforme est sans doute nécessaire. J'espère que nos dirigeants nationaux et les représentants des salariés trouveront un bon compromis que permettra de consolider notre régime de retraite et permettre à nos enfants et petits enfants de toucher une retraite.

A Coudeville sur mer, l'année 2019 aura connu le recensement de la population. Le nombre d'habitants est stable. Nous sommes 883 habitants (moins 1 habitant par rapport au recensement de 2014)

Différents travaux ont été réalisés :

- Rue des chênes : effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public,
- les 4 logements sociaux sont terminés et mis en location depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier,
- remplacement de l'éclairage public sur la RD 971 (traversée du bourg) et sur le rond point,
- acquisitions foncières pour permettre le développement de la commune
- réfection complète d'un sanitaire du camping (en cours)
- modification simplifiée du PLU pour changement de destination de certains bâtiments,
- lancement d'un appel d'offre en décembre pour réaliser un lotissement, au premier semestre 2020, de 5 parcelles + 4 parcelles privées.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document d'autres informations sur la vie de la commune et sur l'activité des associations.

Compte tenu des élections prochaines, le nouveau conseil municipal travaillera sur son projet.

L'année 2020 verra de nouvelles élections municipales qui auront lieu le dimanche 15 mars et le dimanche 22 mars, si le conseil municipal n'est pas élu au complet le 15.

**Je vous informe que, élu depuis 25 ans, j'ai souhaité ne pas me représenter aux prochaines élections de mars prochain.**

**Le Conseil Municipal aura le plaisir de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu : le vendredi 17 janvier 2019 à 18H30 à la salle des fêtes.**

**Je vous souhaite, ainsi que les membres du Conseil Municipal et les collaborateurs de la commune, d'excellentes fêtes en famille et une très belle année 2020.**



**SOMMAIRE :**

- Le Mot du Maire - *page 1*
- Horaire d'ouverture de la Maire - Changement de personnel au sein du service Technique - Etat Civil - *page 3*
- Cela s'est passé en 2019 - *page 4*
- SNSM : Interview avec la Chef de Poste de Coudeville sur Mer de l'été 2019 - *page 10*
- La Vie associative - *page 11*
- Le point sur... - *page 16*
- Coupon réponse pour la cérémonie des vœux - *page 20*



**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

- Le Mardi et le Vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
- Le Jeudi de 14 h 30 à 19 h 00
- Le Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

☎ : 02.33.61.60.01

mail : [mairie.coudevillesurmer@orange.fr](mailto:mairie.coudevillesurmer@orange.fr)

Site internet : [www.mairie-coudevillesurmer.fr](http://www.mairie-coudevillesurmer.fr)



**CHANGEMENT DE PERSONNEL  
AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE :**

Monsieur Frédéric HALTER a pris ses fonctions au sein du Service Technique, à compter du 1er juillet 2019 et Monsieur Julien TURMEL l'a rejoint depuis le 1er novembre 2019, en remplacement de Monsieur Camille LEBOSSÉ, qui a quitté la collectivité, le 1er décembre 2019.



**ETAT CIVIL - ANNEE 2019**

**Naissances**



- Gaspard et Samuel PION
- Anna ROUTIER
- Raphaël BRUNET
- Naël ENEE
- Paul CLERICE
- Gaspard PIEAU
- Marin GUILBERT
- Mila HEBERT
- Maël CLAEREBOUT
- Simon WICHER

**Mariages**

Adrien ROBERT  
et Amélie MARTINET



**Décès -  
Transcriptions de décès**

- Guy HARASSE
- Claudie GRAFF
- Daniel DELALANDE
- Jean-Luc NOEL



**CELA S'EST PASSE EN 2019....**

**Commémoration - le 8 mai 2019**



**Les logements sociaux « Rue de l'Aumône »,  
mis en location depuis le 1er juillet 2019**



**Les Kakémonos installés sur la digue**



**75ème anniversaire du  
débarquement - le 27 juillet 2019**



## Le marché estival

Depuis quelques années, la commune organise un marché d'été en juillet et août sur l'aire de pique-nique de la plage.

Une vingtaine de commerçants y participent régulièrement depuis 2014.

Ces marchés sont animés par des musiciens que la commune recrute.

Cette année le public fut très nombreux. Nous remarquons que cette animation est maintenant bien connue des Coudevillais, des vacanciers et des habitants des communes environnantes : Bréhalais, bricquais, Brévillais...et d'ailleurs.

Ce marché de fin de journée permet à ces habitués de se retrouver pour passer un agréable moment, acheter et consommer les produits confectionnés sur place par les commerçants.

**Je souhaite remercier les personnes qui travaillent sur cette animation : Adjoints, conseillers municipaux, salariés de la commune.**

Merci également à la commune de BREHAL qui nous prête sa remorque pour les musiciens.



## Repas des aînés - le 2 octobre 2019

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le mercredi 2 octobre 2019 à la salle des fêtes.

Les personnes de plus de 65 ans et leurs conjoints sont invités à partager ce moment de convivialité. Cette année, les personnes nées en 1954 sont venues rejoindre les aînés.

Monsieur l'abbé ROLET nous a fait l'honneur de participer à ce repas.

115 convives ont pu déguster, avec beaucoup de plaisir, le repas préparé par la charcuterie BATAIS et la boulangerie MOISSERON de Donville les bains.

Les doyens de cette journée sont :

Monsieur MERCIER Michel (04/12/1926). 92 ans

Madame MESLET Marcelle 88 ans

Monsieur MESLET René (21/05/1929) 90 ans

Le service était assuré par le personnel communal et des membres du CCAS.

Ce repas est offert par le Centre Communal d'Action Social de COUDEVILLE SUR MER



## La journée citoyenne - le 25 octobre 2019

Depuis la signature de la convention avec la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) le 17 septembre 2010 par M DUDOUIT, maire, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Du matériel a été acheté pour entretenir les grands espaces (allées, places). Pour les trottoirs, les pieds de murs, il est demandé aux habitants de nettoyer devant leur maison ou propriété.

### La difficulté majeure c'est le cimetière.

Une coudevillaise, Madame LEBLANC, a émis l'idée à l'automne dernier de proposer de faire une journée citoyenne pour le nettoyage du CIMETIERE. M le maire a tout de suite validé l'idée. Madame LEBLANC a recruté des volontaires, des personnes se sont présentées spontanément à la maire pour s'inscrire ; M ROUSSEL, grilleur, s'est aussi proposé pour faire à manger le midi.

La journée du vendredi 25 octobre a été confirmée. Dès 9 h 00, RDV pour le café et calage de la journée.

Chaque personne avait son matériel : râtaux, grattoirs, pelles, seaux, gants, débroussailleuse. L'équipe d'une quinzaine de personnes s'est ensuite répartie par groupes de 3 à 4 personnes.



L'équipe est composée de Daniel M, Monique, Martine, Eric, Marine, Camille, Francis, Frédéric, Pascal, Pierre, Stéphanie, Madelaine, Daniel B et Didier.



Martine, Daniel M, Martine, Pascal et Marine dans le secteur le plus difficile.



Eric et Pierre avec la binette...

Didier en solitaire...



La pose du midi était la bienvenue. Elle a permis aux personnes de se retrouver pour partager un moment très convivial.

**Un grand merci à Laurent ROUSSEL, commerçant de la plage, d'avoir préparé et fourni le repas à la quinzaine de personnes présentes à cette journée.**



Et voilà le résultat...



**Un GRAND, GRAND merci aux personnes qui ont spontanément participé à cette initiative.**

Ce fut un grand moment de solidarité, de générosité et de rapprochement entre personnes qui ne se connaissaient pas forcément.

**D'autres opérations du même genre pourront être organisées en 2020. Une fois par trimestre pourrait être une bonne périodicité.**

**Si des personnes souhaitent participer à ces journées ou matinées en 2020, elles peuvent s'inscrire en mairie.**



**Commémoration - le 11 novembre 2019**



**Un pauvre dauphin échoué sur la plage**



**La « nouvelle » réserve incendie installée sur le parking en face de la Zone d'activités**



**Le 13 décembre 2019 NOEL A L'ECOLE :  
Spectacle de Elisabeth JOUANNEAU - Goûter - marché de  
Noël, en présence du Père Noël**



**La crèche installée à l'église par des  
membres du Comité des Fêtes**



## SNSM : Interview avec la chef de poste de Coudeville sur Mer de l'été 2019

*Margot Jossaume, 21ans, étudiante en 3<sup>e</sup> année  
à l'école de sage-femme de Caen originaire*



Margot Jossaume est originaire de Bricqueville-Sur-Mer et étudiante à l'école de sage-femme de Caen. Elle est membre de la Société Nationale de Sauvetage en Mer depuis 2ans. Elle raconte son expérience de chef de poste sur la plage de Coudeville-Sur-Mer.

J'ai décidé de devenir membre de la SNSM car je voulais depuis plusieurs années m'engager dans une association de secours en lien avec mes études de sage-femme. Mon engagement dans la SNSM me permet d'avoir un emploi saisonnier l'été, le reste de l'année je suis bénévole au CFI pour former les nouveaux sauveteurs et transmettre mon expérience.

### **Peux-tu nous parler de la formation de nageur sauveteur ?**

La formation se déroule au Centre de Formation et d'Intervention SNSM de Saint-Martin-de-Bréhal, elle se décompose en plusieurs diplômes de secourisme PSE 1 et 2 (Premiers secours de Niveau 1 et 2) du permis bateau côtier, d'un diplôme de Sécurité et de Sauvetage Aquatique qui correspond à l'apprentissage de techniques de sauvetage propre à la mer et enfin le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

Faire la formation est un réel défi et prend beaucoup de temps pendant les vacances scolaires et les weekends. La formation est enrichissante à tous points de vue car on rencontre des gens de tous les milieux que l'on ne rencontrerait pas forcément dans la vie de tous les jours. On découvre également ce qu'est la cohésion de groupe. Elle permet de repousser nos limites physiques et mentales tous ensemble. Je fais maintenant partie de l'équipe d'une quinzaine de bénévoles qui forme les futurs nageurs sauveteurs pour transmettre à mon tour l'expérience que j'ai pu acquérir sur les plages de la Manche.

### **Pourquoi tu as choisi le poste de Coudeville l'été dernier ?**

J'aime beaucoup la plage de Coudeville, est belle et les gens sont sympathiques. Il y a beaucoup d'habitues que l'on rencontre tout l'été. La fréquentation est familiale, c'est très agréable comme cadre de travail. C'est aussi très pratique car j'habite à côté. J'espère pouvoir retrouver la plage de Coudeville l'été prochain !

### **Comment se passe une journée de sauveteur au poste de Coudeville ?**

On arrive à 10H30 au poste de secours pour vérifier et mettre en place le matériel de secours pour être opérationnel à 11H, l'heure du début de la surveillance. Nous hissons la flamme verte orange ou rouge en fonction des conditions météo. Nous nous relayons toutes les demi-heures « en lame » surveillance au bord de l'eau et « en vigie » surveillance avec les jumelles au poste. Le visite guide ainsi par communications radios le(s) sauveteur(s) au bord de l'eau en fonction des dangers et de l'affluence sur la plage. Nous avons comme mission principale de surveiller les baigneurs dans la zone de bain mais nous sommes également responsables de la sécurité sur toute la plage de Coudeville. Au cours de la journée nous pouvons avoir des interventions et des soins, nous avons également un rôle de prévention des risques auprès des usagers de la plage notamment des risques liés aux remontées de marée. A 19h nous sifflons pour avertir la fin de surveillance, la flamme est affalée. Nous nettoyons et rangeons le poste de secours. En fonction des événements de la journée, nous faisons un débriefing qui est essentiel au bon fonctionnement du poste et au travail en équipe.

### **Est-ce difficile pour une fille de devenir chef de poste ?**

Pas du tout ! Mon équipe était entièrement masculine et je n'ai eu aucun problème à m'imposer en tant que chef de poste, on m'a très vite fait confiance. On apprend, pendant la formation, à compter les uns sur les autres et à avoir un esprit de cohésion. C'est essentiel de travailler en équipe pour être sauveteuse ou sauveteur. Il y a de plus en plus de filles qui font la formation, cette année la moitié de la promotion est féminine.

### **Plus d'infos :**

**Contact : [communication-cfi.manche@snsm.org](mailto:communication-cfi.manche@snsm.org) - <https://cfi-manche.snsm.org/> - Facebook : CFI SNSM Manche**

## LA VIE ASSOCIATIVE



### COUDEVILLE DETENTE

A ce jour, l'association sportive se porte bien et accueille 43 adhérents soit 24 coudevillais et 19 extérieurs, belle progression par rapport à l'année écoulée.

Coudeville-détente propose diverses chorégraphies, renforcement musculaire, cardio et ateliers en musique et dans la bonne humeur.

Les cours sont assurés :

\* **Le lundi de 10h45 à 11h45 par Esther**

\* **Le jeudi de 20h30 à 21h30 par Laurence**

Au cours de notre Assemblée Générale du 25 septembre dernier, il fut procédé à la modification du bureau suite à une démission.

**Présidente : Régine PONTAROLO**



## COUDEVILLE ENVIRONNEMENT

L'association assiste régulièrement aux réunions du conseil municipal pour une information en direct des débats qui animent ces dernières. Nous mesurons la complexité de la gestion d'une commune.

Pour ce qui concerne l'environnement, le positif c'est le zéro phyto.

Le 14 décembre, nous avons rencontré Monsieur le Maire et avons évoqué différents sujets : Sécurisation de la circulation dans le bourg et visuel de l'ensemble des commerces de la plage.

Nous souhaitons :

La remise en circulation du chemin reliant le village Julienne au village Vicquet. Ce chemin assure actuellement l'écoulement des eaux pluviales du village Julienne.

La mise en service du chemin allant du parking de la ZA au bourg.

La re-végétalisation du parking de la ZA suite aux récents aménagements du site.

Concernant le stockage de déchets « inertes » sur un terrain de la zone artisanale, nous avons consulté pour information l'association Manche Nature.

## LE COMITE DES FETES



**L'Assemblée générale** du 8 Février 2019 a vu la nomination d'une nouvelle présidente : Claudine DEMUTRECY. Elle fut élue à l'unanimité, succédant à Thierry GIARD qui a honoré cette association pendant 6 ans. Nous le remercions vivement pour tout ce qu'il a fait. Le nouveau bureau est composé ainsi :

C Demutrecy : présidente  
F Coutance : vice-président  
F Hollande : trésorière  
H Levallois : trésorier-adjoint  
S Benoit : secrétaire  
T Giard : secrétaire-adjoint

### Les manifestations 2019

#### Fête St Georges avec vide-greniers a eu lieu le 28 Avril

Cette fête s'est déroulée comme à l'accoutumé avec un temps mitigé.

Après la messe, un dépôt de gerbe au monument aux morts, un vin d'honneur fut servi dans une salle de la commune.

Le repas : gigot grillé au feu de bois a ravi 240 personnes.

Le vide-greniers avec une trentaine d'exposants a permis aux chineurs de faire de bonnes affaires.

Un savoir-faire coudevillais : sculptures en fer, tournage sur bois, cartonnage, rempaillage, aviculture, costumes se font connaître : MERCI AUX PARTICIPANTS !





## Spectacle gratuit du 11 octobre

En première partie le magicien Tony Mann a tenu en haleine enfants et adultes avec son côté mystérieux, le public a répondu avec enthousiasme ; les enfants sont repartis avec un diplôme de magicien et des ballons sculptés.

En deuxième partie Lavinia chanteuse roumaine accompagnée de Laurent Nedelec guitariste-pianiste coudevillais avec une voix exceptionnelle et un beau répertoire.

Le public de tout âge est venu nombreux. Nous le remercions.

## Soirée pot-au-feu au profit du Téléthon a eu lieu le 7 décembre

Toujours aussi plébiscité, 240 personnes ont répondu à l'invitation du Comité des Fêtes.

Ce pot-au-feu est cuit à l'ancienne dans des chaudrons au feu de bois.

Une tombola est organisée grâce aux généreux donateurs.

Des sujets en tissu, cartonnages confectionnés par des mains expertes sont vendus.

Tout le bénéfice est versé à l'A F M : en 2019, une somme de 3809,93 € a été versée.

Un grand merci à tous ceux qui participent à cette soirée : bénévoles, donateurs, participants.



### LES DATES A RETENIR

**Assemblée Générale le 7 février 2020 à 20 h 30 (salle près de la mairie)**

**Fête Saint Georges le Dimanche 26 Avril 2020**

**UN GRAND MERCI A TOUS CEUX QUI FONT VIVRE CETTE ASSOCIATION**

**VEZ NOUS REJOINDRE !**



Le temps a tourné les pages du calendrier et DECEMBRE est arrivé presque à son terme. 2020 nous apporte une nouvelle décennie. Comme chaque année, on espère tous que ce sera mieux que l'an qui se termine. Mais la société bouge, les inquiétudes grandissent, les porte-monnaie se vident plus vite. Notre équipe du Club de l'Amitié formule le vœu de Bonne Santé à tous, et que demain chacun puisse encore se maintenir en bonne santé avec un accès aux soins de qualité dans notre petit coin de terre, si beau et si vivifiant, où règnent encore le bien-être et la quiétude. Nous nous efforcerons encore de vous apporter de la joie et de l'amitié par nos rencontres, nos repas et nos sorties.

***Joyeux NOËL et  
Bonne Année à tous.***



Les Messieurs ont sorti leur cravate et les Dames se sont faites belles et chatoyantes et n'ont pas manqué de faire quelques danses des années 80, tant pis pour les bobos du lendemain. C'est ainsi que notre repas de NOEL du 18 DECEMBRE a apporté un moment de convivialité et de sympathie à nos adhérents. Il a réuni 107 convives autour de tables joliment dressées et décorées où trônait le roi de la forêt : le grand sapin brillant de tous ses atouts avec à son pied, un décor hivernal tout en mouvement. « Merci Mesdames » les fées de la déco.



NOEL dit « repas de fêtes » avec un menu haut de gamme que chacun a apprécié par sa qualité et son raffinement. Le traiteur a su être un acteur de la réussite de cette journée en donnant à notre palais la saveur de ses mets.



Mais ce n'est pas tout, ce n'est pas tout..... place au spectacle animé par CHARLY M, chanteur et automate. De la chanson pendant deux heures trente, avec la chorale du public qui a su se remémorer les chansons des idoles des années 1980.



Twist and twist, allez, venez twister



Ces dames de l'orchestre éphémère

**ATTENTION**, à vos agendas, il faut déjà penser à ouvrir les portes à l'an nouveau en fixant la date de notre prochaine **ASSEMBLEE GENERALE** qui se tiendra **LE JEUDI 23 JANVIER 2020 à 14h30 à la salle des Fêtes Communale**. Il n'y a pas de limite d'âge pour adhérer à notre CLUB. Nous invitons donc l'ensemble des jeunes et moins jeunes qui désirent rejoindre notre dynamique CLUB DE L'AMITIE à venir partager la galette des Rois et élargir encore le nombre de nos adhérents. Cotisation : 12 €uros



Alors, on danse !!!!



Nos anciens : Paul aura 100 ans au printemps

**DATE A RETENIR EN 2020 : LE DIMANCHE 02 FEVRIER 2020**

### REPAS CHOUROUTE DANSANT

N'oublions pas non plus les Lotos et les Belotes du mois réservés aux adhérents : moments conviviaux qui détendent et font oublier les tracas du quotidien, avec les chanceux d'avoir gagné une boîte de pâté, un paquet de gâteaux ou mieux une bouteille.

« Je dédie tous les remerciements reçus des adhérents, aux bénévoles et aux membres du bureau qui forment une équipe formidable, et qui sans eux, rien ne serait possible. Ils donnent sans compter leur temps et leur bonne humeur».

Le Président : Michel HAUBRY



***Toute l'équipe du CLUB DE L'AMITIE vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et compte sur vous pour apporter joie et amitié dans nos rencontres à venir.***

## LE POINT SUR....

## Les sacs poubelles translucides

Depuis octobre, au vu de la surconsommation des sacs translucides, une nouvelle règle s'applique : un rouleau par foyer et par trimestre.

Suite à la surconsommation constatée de sacs translucides, le Syndicat de la Perrelle est contraint d'en restreindre la distribution. En effet, le budget ne cesse d'augmenter et la surconsommation de sacs amplifie cette hausse.



Ce qui change :

- Chaque usager devra retirer ses rouleaux de sacs dans sa commune de résidence.
- Un rouleau de sacs par foyers et par trimestre sera distribué : si l'utilisateur utilise plus de 4 rouleaux pour l'année (soit 100 sacs), il devra s'approvisionner lui-même. Nous rappelons que les sacs noirs ne sont pas autorisés et donc pas collectés par le prestataire de service.
- Chaque retrait sera désormais noté en mairie.

## LE CONCILIEUR DE JUSTICE



**POUR RESOUDRE UN CONFLIT AVANT DE SAISIR LE JUGER,**

**PENSEZ AU CONCILIEUR DE JUSTICE**

Auxiliaire de justice, bénévole et volontaire, le conciliateur de justice est nommé par ordonnance du 1<sup>er</sup> président de la Cour d'Appel de Caen et il est placé sous l'autorité de la présidente du Tribunal d'Instance de Coutances. Le recours à ses services est gratuit. Il a pour mission de rechercher un règlement amiable d'un différend dans les conditions et selon les modalités prévues au code de procédure civile.

Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des conflits d'ordre civil ou rural, tels que :

- **Les troubles du voisinage** : problème de mitoyenneté, entretien des végétations en limite des propriétés, les nuisances diverses et olfactives, droit de passage, de bornage, les servitudes de jour, l'écoulement des eaux,
- **Les conflits entre bailleurs et locataires** : le recouvrement des loyers, la récupération du dépôt de garantie,
- **Les conflits de copropriété** : la répartition des charges, l'engagement des travaux, les décisions statutaires,
- **Les litiges commerciaux ou de service** : la contestation d'une facture, litige avec un opérateur, désaccord opposant un consommateur à un professionnel, mauvaise exécution d'un contrat (délais, garantie), vente d'un véhicule (vices cachés),
- **Domages et malfaçons.**

Toutefois, le conciliateur de justice n'est pas compétent pour traiter les questions de :

- L'état des personnes ou le droit de la famille (Tribunaux),
- Les litiges avec l'administration (défenseur des Droits),
- Les litiges en matière du droit du travail et en droit syndical (compétence exclusive du Conseil des Prud'hommes).

La conciliation mise sur les intérêts communs des deux parties afin de parvenir à la meilleure solution possible. Elle implique la bonne volonté des personnes qui s'opposent, à accepter le dialogue et à régler leur différend selon les modalités dont elles décident elles-mêmes.

**COMMENT CONTACTER LE CONCILIEUR DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COUTANCES INTERVENANT DANS VOTRE COMMUNE**

Sollicité l'accueil du Tribunal d'Instance de Coutances : il vous communiquera une date de rendez-vous.

François CADEC, Conciliateur de justice - Tribunal d'Instance - 38 rue de Tancrède - CS 70838 - 50208 COUTANCES cedex

☎ 02 33 76 68 43 - Fax : 02 33 76 68 56 - francois.cadec@conciliateurdejustice.fr



## Les bons gestes lorsque vous êtes chez vous



Les séniors étant trop souvent les victimes de vols et d'atteintes spécifiques (VAPAG) commis par certains agresseurs bien rôdés, cette brochure a été réalisée pour vous apporter quelques conseils pratiques.

Les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

### Se protéger des cambriolages



La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile

- ▶ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- ▶ Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairages automatiques intérieur/extérieur, alarmes ou protection électroniques...) Demandez conseil à un spécialiste ;
- ▶ Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection :

- ▶ La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- ▶ Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;
- ▶ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ;
- ▶ Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs...confiez-les à une personne de confiance ;
- ▶ Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...



### Les bons réflexes en cas d'absence ponctuelle

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

- ▶ Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom.
- ▶ Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !!
- ▶ Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- ▶ Ne gardez pas chez vous de trop grosses sommes en espèces.

### En cas de cambriolage



- ▶ Ne touchez à rien.
- ▶ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).
- ▶ Avant l'arrivée de la gendarmerie ou de la police, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:
  - Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
  - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- ▶ Déposez plainte à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- ▶ Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- ▶ Déclarez le vol à votre assureur.

### Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

### Ne rien payer d'avance

- ▶ Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- ▶ Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- ▶ Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphones que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- ▶ Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous les déplacements à l'intérieur de votre domicile. **Si vous êtes seul, ne laissez pas rentrer deux personnes simultanément.**
- ▶ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- ▶ Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

### Vous souhaitez obtenir plus d'informations ?

Rendez-vous sur : [www.amis-gendarmerie.com](http://www.amis-gendarmerie.com) ou contactez la gendarmerie de Bréhal au 02.33.91.37.65



### Réparations et travaux

#### Demandez un devis

Le professionnel est tenu de vous établir obligatoirement un devis pour toute prestation.

#### Contactez en priorité

Les entreprises que vous connaissez ou ayant pignon sur rue. Constituez-vous un carnet d'adresses : plombier, électricien,...



### Démarcheurs téléphoniques

#### Vous recevez un message abusif par SMS ?

Transférez-le tel quel au 33700

#### Pour limiter ou supprimer les appels, inscrivez-vous sur :

- Liste orange (se rapprocher de son opérateur)
- Liste rouge (se rapprocher de son opérateur)
- Bloctel.gouv.fr (inscription valable 3 ans, à renouveler)

Ne jamais rappeler un numéro de téléphone que l'on ne connaît pas.



### Les dangers d'internet

- ▶ Réalisez uniquement vos achats sur des sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par « https ».
- ▶ L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.
- ▶ Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires.
- ▶ Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas.

#### Numéros utiles pour vos démarches :

Carte de crédit volée ou perdue : 0 892 705 705  
Opposition chèque : 0 892 683 208  
Info escroqueries : 0 811 020 217



## Les bons gestes lorsque vous sortez de chez vous



### En cas d'absence durable

- ▶ Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- ▶ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.
- ▶ Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- ▶ Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances », signalez votre absence à la brigade de gendarmerie; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

Pickpockets  
Soyez vigilant



### Les pickpockets et le vol à l'arraché du sac à main

- ▶ Faites vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou tout autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.
- ▶ Ne transportez pas sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants. Les valeurs que vous détenez seront mieux protégées dans les poches intérieures munies de fermetures que dans les poches latérales ou arrière de vos vêtements.
- ▶ Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée. Portez-le fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main.
- ▶ Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé. En cas d'agression, criez au secours.

### Le vol au distributeur de billets



- ▶ Dans la mesure du possible, retirez votre argent au guichet de votre banque.
- ▶ Si vous utilisez un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous.
- ▶ Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.
- ▶ En cas de difficulté avec un distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.
- ▶ Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.



AVEC LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION  
« LES AMIS DE LA GENDARMERIE »



www.amis-gendarmerie.com



## Cérémonie des vœux

Le Vendredi 17 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes

Venez nombreux partager ce moment de convivialité

**Merci de confirmer votre participation** en nous déposant le coupon réponse ci-dessous en Mairie ou par mail : [mairie.coudevillesurmer@orange.fr](mailto:mairie.coudevillesurmer@orange.fr) ou par téléphone au 02.33.61.60.01



*Coupon réponse cérémonie des vœux du 17 janvier 2020*

*À retourner avant le 14 janvier 2020*

M/Mme \_\_\_\_\_ Nombre de personnes : \_\_\_\_\_